

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Fixation des durées d'amortissement des biens – Nomenclature M57.

Délibération N° 2024-04-13

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Neuvy-St-Sépulchre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 20 mars 2024

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 76 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. BAUDRY Gérard, M. BERDUCAT Cédric, Mme BERGUA Catherine, M. BERTRAND Philippe, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURY Alexis, M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, M. CHENET Francis (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, M. COUTURIER Pascal, M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEGUET Rémy, M. DENORMANDIE Arnaud, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GAUTHE Pascal (suppléant), M. GAUTRON Guy, Mme GONNARD Sabine (suppléante), M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, M. JEOMEAU Bernard (suppléant), Mme JOUBERT Séverine (suppléante), M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, M. LABRUNE Mathieu, M. LACOU Serge, M. LAFONT Jean-Marc, Mme LAMY Claudine (suppléante), Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MAILLIEN Bernard, M. MANÇOIS Jean-Luc, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MELIN Bénédicte, M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, Mme PION Angélique, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Christian, M. ROBIN Sébastien, M. ROUET Serge, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, M. SACHET Bertrand, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. VIAUD Philippe.

Excusés : M. AUCLAIR Quentin, M. BELLET Alain, M. BOURDEAU Jean-Marie, Mme BRUNET Charline, M. CHAGNON Bernard, M. DEMOCRATE Hervé, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON René, M. GENICHON Sébastien, Mme GLEN Stéphanie, M. GUENIN Didier, M. JOUHANNEAU Emmanuel, Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, Mme MALASSET Christine, Mme MALCURAT Patricia, M. PATRIGEON Philippe, M. PELLETIER Philippe, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme ROUILLARD Maryse, Mme ROUTET Carine, M. SALMON Michel, M. SIMON Bruno, Mme SOULETTE Dominique, M. TEMPLIER Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia, M. WEINLING Eric.

Nombre de pouvoirs : 3 - M. GENICHON René a donné pouvoir à M. JUDALET Patrick, M. PATRIGEON Philippe a donné pouvoir à Mme PILLET Michelle, Mme SOULETTE Dominique a donné pouvoir à M. DAUGERON François.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

VU les dispositions de l'article L. 2321-3 du Code général des collectivités territoriales selon lequel les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants,

VU la délibération du 05 décembre 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57 et notamment l'article 3 approuvant les nouvelles durées d'amortissement ainsi que l'annexe 1 fixant pour chaque catégorie de bien amorti la durée d'amortissement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240404-2024-04-13B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 11/04/2024

Considérant que les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le Président propose de modifier la délibération du 05 décembre 2023 et de fixer les nouvelles durées d'amortissement par nature de biens comme elles sont indiquées dans l'annexe 1.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le principe de l'amortissement au prorata temporis.
- **APPROUVE** les nouvelles durées d'amortissement par nature de biens conformément à l'annexe 1 modifiée et annexée à la présente délibération.
- **AMENAGE** la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON

La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240404-2024-04-13B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 11/04/2024

Annexe 1 - Délibération sur les durées d'amortissement M57

Nature	Catégorie de bien amorti	Type de matériel	Durée d'amortissement
	Biens dont la valeur est inférieure à 500€ TTC	Biens de faible valeur	1 an
	Immobilisations incorporelles		
202	Documents d'urbanisme		5 ans
2031	Frais d'étude (non suivis de travaux)	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement		5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)		5 ans
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques	3 ans
	Immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Raccordement téléphonique	6 ans
21828	Autres matériels de transport	Vélos et accessoires	10 ans
21828	Autres matériels de transport	Véhicules	6 ans
21838	Autre matériel informatique	Ordinateur, onduleur, routeur, serveur, clavier, écran, vidéoprojecteur, photocopieur...	4 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Tables, bureaux, chaises, mobilier de rangement, caissons	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	Téléphone	4 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Divers	4 ans